

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL DE TERRITOIRE SEANCE DU 27 MARS 2017**

N°: 47/17

**Objet DECISION MODIFICATIVE N°1 DE L'ETAT SPECIAL
DU TERRITOIRE DU PAYS SALONAI 2017**

L'an deux mil dix-sept et le vingt-sept du mois de mars
à 18 heures 30

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES BOUCHES DU
RHONE
ARRONDISSEMENT
DE MARSEILLE

METROPOLE D'AIX-MARSEILLE
-PROVENCE

CONSEIL DE TERRITOIRE
Communes d'Alleins, Aurons,
Berre-l'Etang, Charleval,
Eyguières, la Barben, la Fare-
les-Oliviers, Lamanon, Lançon
Provence, Mallemort,
Pélissanne, Rognac, Saint-
Chamas, Salon-de-Provence,
Sénas, Velaux, Vernègues

Siège : 281 Bd Maréchal Foch
B.P 274
13666 Salon de Provence Cedex

Secrétaire de séance :
Florian BRUNEL

Le Conseil de Territoire des communes d'Alleins, Aurons, Berre-l'Etang, Charleval, Eyguières, la Barben, la Fare-les-Oliviers, Lamanon, Lançon Provence, Mallemort, Pélissanne, Rognac, Saint-Chamas, Salon-de-Provence, Sénas, Velaux et Vernègues, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances : 281 boulevard Maréchal Foch à Salon de Provence, sur la convocation en date du 21 mars 2017 adressée par Monsieur Nicolas ISNARD, Président du Conseil de Territoire et Président de séance.

Etaient présents à cette Assemblée :

Patrick ALVISI, Serge ANDREONI, Patrick APPARICIO, André BERTERO, Marylène BONFILLON, Catherine BRICOUT, Eric BRUCHET, Florian BRUNEL, Joëlle BURESI, Jean-Claude CADIOU, Catherine CASORLA, Pierre CHOUZY, Auguste COLOMB, Claude CORTESI, Evelyne DE FILIPPO, Olivier DENIS, Jean-Claude FABRE, Françoise FERNANDEZ, Bérengère GAUTHIER, Rita GIACOBETTI, Philippe GINOUX, Philippe GRANGE, Olivier GUIROU, Nicolas ISNARD, Lionel JEAN, Didier KHELFA, Brice LE ROUX, Stéphane LE RUDULIER, Richard LEROI, Jean-Pierre MAGGI, Michel MILLE, Laurence MONET, Joseph PALMITESSA, Sandrine POZZI, Sandrine PRAT, Christian RAPAUD, Nathalie SAINT-MIHIEL, Marie-France SOURD, Jean VANWYNSBERGHE, Yves WIGT, David YTIER.

Avaient donné pouvoir :

Monique BUNTZ, donne pouvoir à Philippe GINOUX, Chantal CLISSON donne pouvoir à Stéphane LE RUDULIER, Gérard FRISONI donne pouvoir à Rita GIACOBETTI, Hélène GENTE-CEAGLIO, donne pouvoir à Eric BRUCHET, Alexandra GOMEZ donne pouvoir à Marie-France SOURD, Patricia HEYRAUD, donne pouvoir à Olivier DENIS, Denis HOARAU donne pouvoir à Nicolas ISNARD, Corinne JIMENEZ donne pouvoir à Pierre CHOUZY, Valérie MILLANCOURT AUDIBERT donne pouvoir à Michel MILLE, Pascal MONTECOT donne pouvoir à Françoise Fernandez, Michel ROUX donne pouvoir à David YTIER, Philippe VERAN donne pouvoir à Marylène BONFILLON, Mourad YAHIAITNI donne pouvoir à Nathalie SAINT-MIHIEL,

Etaient absents et excusés à cette Assemblée :

Christophe AMALRIC, Carole CORREIA D'ALMEIDA, Dimitri FARRO, Jean-Pierre GUILLAUME, Corinne LUCCHINI, Henri PONS, Caroline TILLIE-CHAUCHARD.

Date publication/affichage :

18 AVR. 2017

NOMBRES DE MEMBRES

EN EXERCICE	PRESENTS	AYANT PRIS PART A LA DELIBERATION
61	41	54

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170327-47-17-DE
Date de télétransmission : 18/04/2017
Date de réception préfecture : 18/04/2017

Dans le cadre des dispositions de l'instruction comptable M 57, la décision modificative a pour vocation de réajuster, en cours d'exercice, les prévisions et / ou les affectations budgétaires, sans remettre en cause les équilibres du Budget.

La gestion budgétaire propre à la Métropole d'Aix-Marseille-Provence qui intègre une gestion déléguée à travers les états spéciaux de territoire, tel que le budget primitif 2017 le prévoit, doit être corrigée.

En effet, il convient de procéder à des ajustements dans la répartition des crédits entre le budget principal et les états spéciaux de territoire, s'agissant des attributions d'aides en faveur de l'Habitat et plus globalement de la conduite des politiques locales de l'Habitat.

Il est nécessaire par ailleurs, de dédier une part des crédits consacrés à la Communication du Territoire à la Communication de la Métropole.

Ainsi, la Décision Modificative n° 1 propre à notre Territoire a pour objet de procéder à ces ajustements de crédits. Ceux-ci s'opèrent en minorant les dépenses de la section de fonctionnement et d'investissement sur l'Etat Spécial de Territoire et amènent en contrepartie, à minorer à due concurrence, les dotations de gestions notifiées, par courrier du 17 octobre 2016, par Le Président de la Métropole d'Aix Marseille Provence.

Le Décision Modificative n°1 de l'Etat Spécial du Territoire 2017 du Pays Salonais s'équilibre de la façon suivante :

	DEPENSES	RECETTES
CREDITS DE FONCTIONNEMENT	- 230 000.00 €	- 230 000.00 €

	DEPENSES	RECETTES
CREDITS D'INVESTISSEMENT	- 5 093 953.00 €	- 5 093 953.00 €

Les dotations de gestions du Territoire sont ainsi portées à :

- Dotation d'Investissement : 3 864 206.20 €
- Dotation de Fonctionnement : 18 091 608,39 €

La Décision Modificative n°1, 2017 de l'Etat Spécial détaillée, figure en annexe.

Le Conseil de Territoire,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république
- La délibération n° HN 108-239/16/CM en date du 28 avril 2016 du Conseil de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence au Conseil de territoire des communes d'Alleins, Aurons, Berre-l'Étang, Charleval, Eyguières, La Barben, La Fare-les-Oliviers, Lamanon, Lançon-Provence, Mallemort, Pelissanne, Rognac, Saint-Chamas, Salon-de-Provence, Sénas, Velaux et Vernègues ;
- La délibération du Conseil de Territoire du 21 novembre 2016 approuvant l'Etat spécial de Territoire 2017.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170327-47-17-DE
Date de télétransmission : 18/04/2017
Date de réception préfecture : 18/04/2017

Article 1

Est adoptée la Décision Modificative n°1 de l'Etat Spécial 2017, du Territoire du Pays Salonais (figurant en annexe).

Article 2 :

Monsieur le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, est autorisé à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

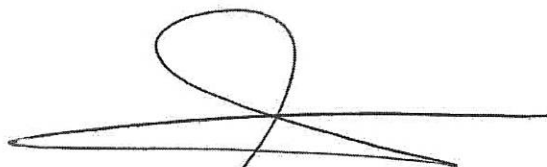
Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME

Au registre suivent les signatures des présents.

Le présent acte sera exécutoire de plein droit dès publication et réception en Préfecture en application de la loi n°82-213 du 2 mars 1982, article 2 et de la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982.

Il pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (24 rue Breteuil 13006 Marseille) dans un délai franc de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours administratif peut être exercé auprès du Président du Conseil de Territoire dans le même délai, celui-ci prolonge en ce cas le délai de recours contentieux.

A handwritten signature in dark ink, consisting of a large loop at the top and a horizontal line extending to the right, with a diagonal stroke crossing it.

Nicolas ISNARD,
Président du Conseil de Territoire

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170327-47-17-DE
Date de télétransmission : 18/04/2017
Date de réception préfecture : 18/04/2017

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170327-47-17-DE
Date de télétransmission : 18/04/2017
Date de réception préfecture : 18/04/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Numéro SIRET : 20005480700165

POSTE COMPTABLE : RECETTE DES FINANCES MARSEILLE

M. 57

**ETAT SPECIAL DE TERRITOIRE - CT 3
DECISION MODIFICATIVE N°1
Vote par nature**

ANNEE 2017

Original reçu en 
Préfecture de Marseille
Le 18 AVR. 2017

I – INFORMATIONS GENERALES		I
MODALITES DE VOTE DE L'ETAT SPECIAL DU TERRITOIRE		A
I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent état spécial du territoire : - au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ; - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ; - sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ; - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres. La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante : II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, l'état spécial de territoire est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ». III - La comparaison s'effectue par rapport à l'état spécial de Territoire cumulé de l'exercice précédent.		

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(3) Indiquer « primitif » ou « cumulé ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

I – INFORMATIONS GENERALES			I
EXECUTION DE L'ETAT SPECIAL DE TERRITOIRE DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)			B1

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1				
Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)	
TOTAL DE L'ETAT SPECIAL DE TERRITOIRE	0,00	0,00	A1	0,00
Investissement	0,00	(3)	A2	0,00
Fonctionnement	0,00	(4)	A3	0,00

NEANT

RESTES A REALISER N-1				
Dépenses		Recettes	Solde (B)	
I + II	0,00	III + IV	B1	0,00
I	0,00	III	B2	0,00
II	0,00	IV	B3	0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)	
TOTAL	A1 + B1 0,00
Investissement	A2 + B2 0,00
Fonctionnement	A3 + B3 0,00

(1) Etat à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.
(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.
(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.
(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.
(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES		I
EXECUTION DE L'ETAT SPECIAL DE TERRITOIRE DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES		B2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées (1)
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

I – INFORMATIONS GENERALES		I
EXECUTION DE L'ETAT SPECIAL DE TERRITOIRE DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES		B3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(II)
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV)
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Impôts locaux	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la (2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET DE L'ETAT SPECIAL DE TERRITOIRE					II
VUE D'ENSEMBLE DE L'ETAT SPECIAL DE TERRITOIRE – VOTE ET REPORTS					
		DEPENSES	RECETTES		
VOTE	Recettes de la section d'investissement	-5 093 953,00	-5 093 953,00		
		+	+		
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00		
		(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00		
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)				
		=	=		
Total de la section d'investissement (2)		-5 093 953,00	-5 093 953,00		
		DEPENSES	RECETTES		
VOTE	Recettes de la section de fonctionnement	-230 000,00	-230 000,00		
		+	+		
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00		
		(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00		
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)				
		=	=		
Total de la section de fonctionnement (2)		-230 000,00	-230 000,00		
TOTAL DE L'ETAT SPECIAL DU TERRITOIRE (4)		-5 323 953,00	-5 323 953,00		

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.
(4) Total de l'état spécial de territoire = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

III – VOTE DE L'ETAT SPECIAL DE TERRITOIRE		III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – PAR CHAPITRE		A1

Chapitre (1)	Budget de l'état spécial de territoire	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	8 958 159,20	0,00	-5 093 953,00	-5 093 953,00	-5 093 953,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)					
Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	8 958 159,20	0,00	-5 093 953,00	-5 093 953,00	-5 093 953,00
Total des dépenses réelles	8 958 159,20	0,00	-5 093 953,00	-5 093 953,00	-5 093 953,00
040 Opérations ordre transf. entre sections	0,00		0,00	0,00	0,00
041 Opérations patrimoniales	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre	0,00		0,00	0,00	0,00
D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé					0,00
Total des dépenses d'investissement cumulées					-5 093 953,00

(1) Détailler en fonction du plan des comptes et des compétences exercées par le conseil de territoire

III – VOTE DE L'ETAT SPECIAL DE TERRITOIRE		III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – PAR CHAPITRE		A2

Chapitre (1)	Budget de l'état spécial de territoire	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	8 958 159,20	0,00	-5 093 953,00	-5 093 953,00	-5 093 953,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers	8 958 159,20	0,00	-5 093 953,00	-5 093 953,00	-5 093 953,00
Total des recettes réelles	8 958 159,20	0,00	-5 093 953,00	-5 093 953,00	-5 093 953,00
021 Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040 Opérations ordre transf. entre sections	0,00		0,00	0,00	0,00
041 Opérations patrimoniales	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre	0,00		0,00	0,00	0,00
R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé					0,00
Total des recettes d'investissement cumulées					-5 093 953,00

III – VOTE DE L'ETAT SPECIAL DE TERRITOIRE						III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – PAR ARTICLE						A3
Chap. / art. (1)		Budget de l'état spécial de territoire	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		8 958 159,20	0,00	-5 093 953,00	-5 093 953,00	-5 093 953,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisation en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)					
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers	8 958 159,20	0,00	0,00	0,00	0,00
45811	OP / Convention 2016	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4581173001	ENTRETIEN & AMENAG.° DE L'INSTITUTION	215 150,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4581173002	EQUIPEMENTS DIVERS INSTITUTION	148 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4581173003	EQUIPEMENT & INSTALL.° COLLECTE	602 094,20	0,00	0,00	0,00	0,00
4581173004	OPTIMISATION RESEAU DECHETERIE	1 136 453,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4581173005	TRAVAUX SUR CENTRE DE TRANSFERT	394 339,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4581173006	CSDND MALLEMORT	15 740,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4581173007	POLITIQUE DE LA VILLE / ANRU	392 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4581173008	DFCI	699 730,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4581173009	NATURA 2000	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4581173010	HABITAT	5 093 953,00	0,00	-5 093 953,00	-5 093 953,00	-5 093 953,00
4581173011	PLANIFICATION, AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	150 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4581173012	ENTRETIEN PISCINE	106 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		8 958 159,20	0,00	-5 093 953,00	-5 093 953,00	-5 093 953,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	0,00		0,00	0,00	0,00
	Charges transférées	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'investissement cumulées						-5 093 953,00

(1) Détailler en fonction du plan des comptes et des compétences exercées par le conseil de territoire

III – VOTE DE L'ETAT SPECIAL DE TERRITOIRE		III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE		A4

Chap. / art. (1)	Budget de l'état spécial de territoire	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	8 958 159,20	0,00	-5 093 953,00	-5 093 953,00	-5 093 953,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers	8 958 159,20	0,00	-5 093 953,00	-5 093 953,00	-5 093 953,00
45821 OP / Convention 2016	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4582173001 ENTRETIEN & AMENAG.° DE L'INSTITUTION	215 150,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4582173002 EQUIPEMENTS DIVERS INSTITUTION	148 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4582173003 EQUIPEMENT & INSTALL° COLLECTE	602 094,20	0,00	0,00	0,00	0,00
4582173004 OPTIMISATION RESEAU DECHETERIE	1 136 453,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4582173005 TRAVAUX SUR CENTRE DE TRANSFERT	394 339,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4582173006 GSDND MALLEMORT	15 740,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4582173007 POLITIQUE DE LA VILLE / ANRU	392 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4582173008 DFCI	699 730,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4582173009 NATURA 2000	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4582173010 HABITAT	5 093 953,00	0,00	-5 093 953,00	-5 093 953,00	-5 093 953,00
4582173011 PLANIFICATION. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	150 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4582173012 ENTRETIEN PISCINE	106 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles	8 958 159,20	0,00	-5 093 953,00	-5 093 953,00	-5 093 953,00
021 Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040 Opérations ordre transf. entre sections	0,00		0,00	0,00	0,00
041 Opérations patrimoniales	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre	0,00		0,00	0,00	0,00

(1) Détailler en fonction du plan des comptes et des compétences exercées par le conseil de territoire

III – VOTE DE L'ETAT SPECIAL DE TERRITOIRE			III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – PAR CHAPITRE			B1

DEPENSES

Chap. (1)	Libellé	Budget de l'état spécial de territoire	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	22 175 628,66	0,00	-230 000,00	-230 000,00	-230 000,00
011	Charges à caractère général	21 280 938,16	0,00	-230 000,00	-230 000,00	-230 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	857 830,50	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		22 138 768,66	0,00	-230 000,00	-230 000,00	-230 000,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	36 860,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)					
Total des dépenses financières		36 860,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		22 175 628,66	0,00	-230 000,00	-230 000,00	-230 000,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00		0,00	0,00	0,00
				D002 Résultat reporté ou anticipé (5)		
				0,00		

Total des dépenses de fonctionnement cumulées					-230 000,00
--	--	--	--	--	--------------------

(1) Détailler en fonction du plan des comptes et des compétences exercées par le conseil de territoire

III – VOTE DE L'ETAT SPECIAL DE TERRITOIRE		III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – PAR CHAPITRE		B2

Chap. (1)	Libellé	Budget de l'état spécial de territoire	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	22 175 628,66	0,00	-230 000,00	-230 000,00	-230 000,00
013	Atténuations de charges				0,00	0,00
016	APA				0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI				0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	2 038 658,61			0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)				0,00	0,00
74	Dotations et participations	18 545 468,39		-230 000,00	-230 000,00	-230 000,00
75	Autres produits de gestion courante	1 591 501,66			0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		22 175 628,66	0,00	-230 000,00	-230 000,00	-230 000,00
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels					
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires)					
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		22 175 628,66	0,00	-230 000,00	-230 000,00	-230 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00				
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00				
Total des recettes d'ordre		0,00		0,00	0,00	0,00
				R002 Resultat reporté ou anticipé		0,00

Total des recettes de fonctionnement cumulées	-230 000,00
---	-------------

(1) Détailler en fonction du plan des comptes et des compétences exercées par le conseil de territoire

III – VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

B3

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'état spécial de territoire	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL						
011	Charges à caractère général	22 175 628,66	0,00	-230 000,00	-230 000,00	-230 000,00
		21 280 938,16	0,00	-230 000,00	-230 000,00	-230 000,00
6042	Achats de prestations de services	345 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	117 565,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	270 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60621	Combustibles	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	179 640,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	78 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60624	Produits de traitement	11 550,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	29 950,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	23 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	89 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60633	Fournitures de voirie	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Habillage et vêtements de travail	68 450,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	30 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Média.)	1 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	37 135,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	15 916 073,94	0,00	0,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	268 664,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61351	Matériel roulant	122 470,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	41 035,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	42 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	1 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	41 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	796 631,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61524	Entretien bois et forêts	9 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	136 798,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	36 425,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	501 806,22	0,00	0,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	137 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6168	Autres primes d'assurance	47 321,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	36 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

METROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE -CT 3 - CONSEIL DE TERRITOIRE - DM N°1 2017

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'état spécial de territoire	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6182	Documentation générale et technique	25 840,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	67 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	52 426,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	263 240,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	188 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	238 195,00	0,00	-115 000,00	-115 000,00	-115 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6234	Réceptions	34 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	241 250,00	0,00	-115 000,00	-115 000,00	-115 000,00
6238	Divers	87 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	62 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6248	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	32 440,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6255	Frais de déménagement	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	84 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	72 250,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	1300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	13 080,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6282	Frais de gardiennage	34 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62878	Remb. frais à des tiers	79 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	212 143,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	20 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	150,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6358	Autres droits	5 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	3 210,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. asso. personnes privées	857 830,50	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586)	857830,50	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		22 138 768,66	0,00	-230 000,00	-230 000,00	-230 000,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'état spécial de territoire	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	36 860,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	7 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	11 860,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi- budgétaires)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)					
Total des charges financières et exceptionnelles						
		36 860,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles						
		22 175 628,66	0,00	-230 000,00	-230 000,00	-230 000,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre						
		0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses cumulées						-230 000,00

(1) Détailler en fonction du plan des comptes et des compétences exercées par le conseil de territoire

III – VOTE DE L'ETAT SPECIAL DE TERRITOIRE

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, état spécial de territoire précédent	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	22 175 628,66	0,00	-230 000,00	-230 000,00	-230 000,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	2 038 658,61	0,00	0,00	0,00	0,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	8 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70631	Redevance de sces à caractère sportif	235 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70632	Redevances services à caractère loisir	160 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7066	Redevances services à caractère social	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70875	Remb. frais par les communes du GFP	115 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	1 420 258,61	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Impôts locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	18 545 468,39	0,00	-230 000,00	-230 000,00	-230 000,00
74718	Autres participations Etat	210 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7472	Participation régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7473	Participation départements	13 860,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748721	Dotation de gestion locale reçue	18 321 608,39	0,00	-230 000,00	-230 000,00	-230 000,00
75	Autres produits de gestion courante	1 591 501,66	0,00	0,00	0,00	0,00
757	Redevances versées par fermiers, conces.	1 591 501,66	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		22 175 628,66	0,00	-230 000,00	-230 000,00	-230 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		22 175 628,66	0,00	-230 000,00	-230 000,00	-230 000,00
042	Opérations ordre transi. entre sections	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes cumulées				0,00	0,00	-230 000,00

(1) Détailler en fonction du plan des comptes et des compétences exercées par le conseil de territoire

IV - ARRETE ET SIGNATURES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 61

Nombre de membres présents : 41

Nombre de suffrages exprimés : 54

VOTES :

54

Pour :

54

Contre :

0

Abstentions :

0

Date de convocation :

21-03-2017

Présenté par (1),

le Président

A, le

Sala de Provence le 27-03-2017

Délibéré par le conseil de territoire (2), réuni en session

A, le

Sala de Provence le 27-03-2017

Les membres du conseil de territoire

Certifié exécutoire par le Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le

, et de la publication le 18/04/2017.

A, le

Sala de Provence

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

Original reçu en

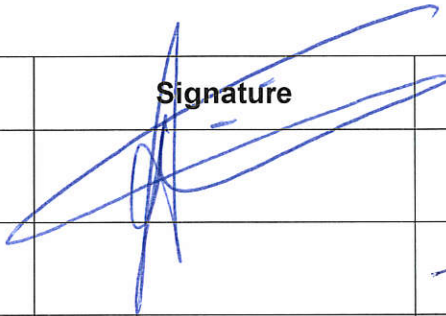
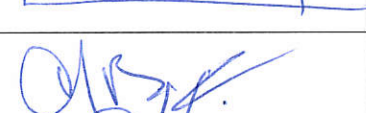
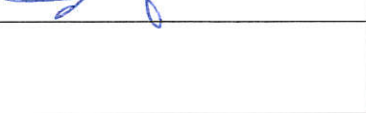
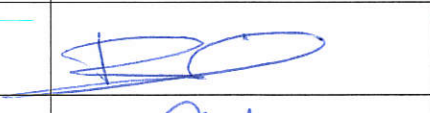
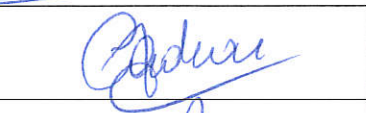
Préfecture de Marseille

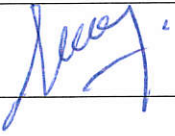
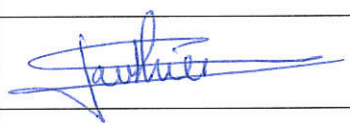
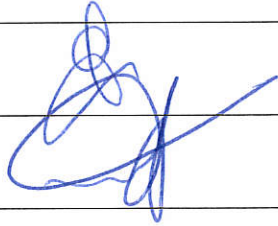
Le 18 AVR. 2017

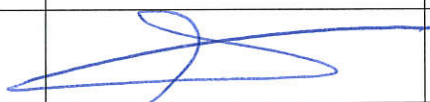
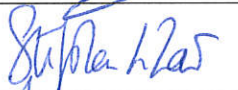
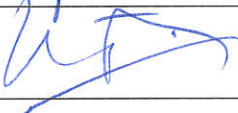
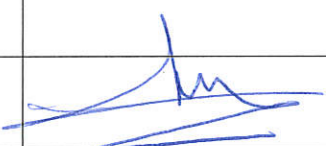
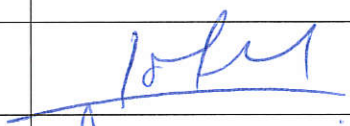
METROPOLE D'AIX MARSEILLE PROVENCE
TERRITOIRE DU PAYS SALONNAIS

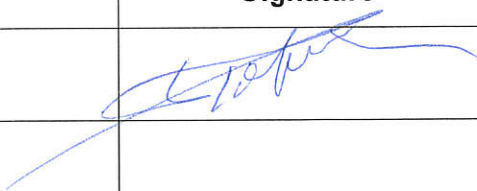
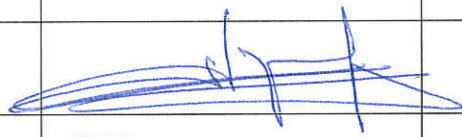
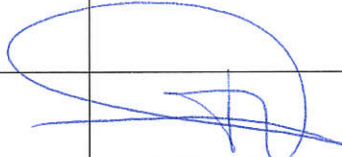
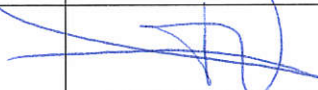
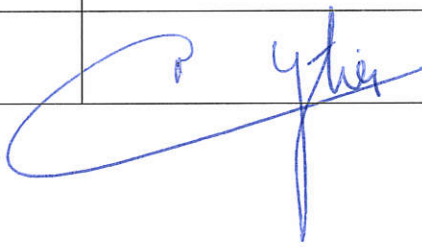
CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 27 MARS 2017

DECISION MODIFICATIVE N°1
ETAT SPECIAL 2017

Nom – Prénom	Signature	Représenté par
ALVISI Patrick		
AMALRIC Christophe		-
ANDREONI Serge		
APPARICIO Patrick		
BERTERO André		
BONFILLON Marylène		
BRICOUT Catherine		
BRUCHET Éric		
BRUNEL Florian		
BUNTZ Monique		P. Ginoux
BURESI Joëlle		
CADIOU Jean-Claude		
CASORLA Catherine		

Nom – Prénom	Signature	Représenté par
CHOUZY Pierre		
CLISSON Chantal		S. LE RUDOLIER
COLOMB Auguste		
CORREIA D'ALMEIDA Carole		-
CORTESI Claude		
DE FILIPPO Evelynne		
DENIS Olivier		
FABRE Jean-Claude		
FARRO Dimitri		-
FERNANDEZ Françoise		
FRISONI Gérard		R. GIACOBETTI
GAUTHIER Bérengère		
GENTE-CEAGLIO Hélène		E. BRUCHET
GIACOBETTI Rita		
GINOUX Philippe		
GOMEZ Alexandra		M. F. SOULAS
GRANGE Philippe		
GUILLAUME Jean-Pierre		J.P. DAGGI
GUIROU Olivier		

Nom – Prénom	Signature	Représenté par
HEYRAUD Patricia		D. DENIS
HOARAU Denis		N. ISNARD
ISNARD Nicolas		
JEAN Lionel		
JIMENEZ Corinne		P. CHOUZY
KHELFA Didier		
LE ROUX Brice		
LE RUDULIER Stéphane		
LEROI Richard		
LUCCHINI Corinne		-
MAGGI Jean-Pierre		
MILLANCOURT-AUDIBERT Valérie		M. MILLE
MILLE Michel		
MONET Laurence		
MONTECOT Pascal		
PALMITESSA Joseph		
PONS Henri		-
POZZI Sandrine		
PRAT Sandrine		

Nom – Prénom	Signature	Représenté par
RAPAUD Christian		
ROUX Michel		D. YTIER
SAINT-MIHIEL Nathalie		
SOURD Marie-France		
TILLIE-CHAUCHARD Caroline		-
VANWYNSBERGHE Jean		
VERAN Philippe		Il Bonfillon
WIGT Yves		
YAHIAIATNI Mourad		N. SAINT-MIHIEL
YTIER David		

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL DE TERRITOIRE SEANCE DU 27 MARS 2017**

N°: 48/17

**Objet : AVIS PORTANT SUR LE RAPPORT DU CONSEIL DE LA METROPOLE -
BUDGET ANNEXE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT DU TERRITOIRE
DU PAYS SALONAIIS - ADOPTION DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1
DE L'EXERCICE 2017**

L'an deux mil dix-sept et le vingt-sept du mois de mars
à 18 heures 30

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES BOUCHES DU
RHONE
ARRONDISSEMENT
DE MARSEILLE

METROPOLE D'AIX-MARSEILLE
PROVENCE

CONSEIL DE TERRITOIRE
Communes d'Alleins, Aurons,
Berre-l'Etang, Charleval,
Eyguières, la Barben, la Fare-
les-Oliviers, Lamanon, Lançon
Provence, Mallemort,
Pélissanne, Rognac, Saint-
Chamas, Salon-de-Provence,
Sénas, Velaux, Vernègues

Siège : 281 Bd Maréchal Foch
B.P 274
13666 Salon de Provence Cedex

Secrétaire de séance :
Florian BRUNEL

Date publication/affichage :

0 7 AVR. 2017

Le Conseil de Territoire des communes d'Alleins, Aurons, Berre-l'Etang, Charleval, Eyguières, la Barben, la Fare-les-Oliviers, Lamanon, Lançon Provence, Mallemort, Pélissanne, Rognac, Saint-Chamas, Salon-de-Provence, Sénas, Velaux et Vernègues, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances : 281 boulevard Maréchal Foch à Salon de Provence, sur la convocation en date du 21 mars 2017 adressée par Monsieur Nicolas ISNARD, Président du Conseil de Territoire et Président de séance.

Etaient présents à cette Assemblée :

Patrick ALVISI, Serge ANDREONI, Patrick APPARICIO, André BERTERO, Marylène BONFILLON, Catherine BRICOUT, Eric BRUCHET, Florian BRUNEL, Joëlle BURESI, Jean-Claude CADIOU, Catherine CASORLA, Pierre CHOUZY, Auguste COLOMB, Claude CORTESI, Evelyne DE FILIPPO, Olivier DENIS, Jean-Claude FABRE, Françoise FERNANDEZ, Bérengère GAUTHIER, Rita GIACOBETTI, Philippe GINOUX, Philippe GRANGE, Olivier GUIROU, Nicolas ISNARD, Lionel JEAN, Didier KHELFA, Brice LE ROUX, Stéphane LE RUDULIER, Richard LEROI, Jean-Pierre MAGGI, Michel MILLE, Laurence MONET, Joseph PALMITESSA, Sandrine POZZI, Sandrine PRAT, Christian RAPAUD, Nathalie SAINT-MIHIEL, Marie-France SOURD, Jean VANWYNSBERGHE, Yves WIGT, David YTIER.

Avalent donné pouvoir :

Monique BUNTZ, donne pouvoir à Philippe GINOUX, Chantal CLISSON donne pouvoir à Stéphane LE RUDULIER, Gérard FRISONI donne pouvoir à Rita GIACOBETTI, Hélène GENTE-CEAGLIO, donne pouvoir à Eric BRUCHET, Alexandra GOMEZ donne pouvoir à Marie-France SOURD, Patricia HEYRAUD, donne pouvoir à Olivier DENIS, Denis HOARAU donne pouvoir à Nicolas ISNARD, Corinne JIMENEZ donne pouvoir à Pierre CHOUZY, Valérie MILLANCOURT AUDIBERT donne pouvoir à Michel MILLE, Pascal MONTECOT donne pouvoir à Françoise Fernandez, Michel ROUX donne pouvoir à David YTIER, Philippe VERAN donne pouvoir à Marylène BONFILLON, Mourad YAHYATNI donne pouvoir à Nathalie SAINT-MIHIEL,

Etaient absents et excusés à cette Assemblée :

Christophe AMALRIC, Carole CORREIA D'ALMEIDA, Dimitri FARRO, Jean-Pierre GUILLAUME, Corinne LUCCHINI, Henri PONS, Caroline TILLIE-CHAUCHARD.

NOMBRES DE MEMBRES

EN EXERCICE	PRESENTS	AYANT PRIS PART A LA DELIBERATION
61	41	54

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170327-48-17-DE
Date de télétransmission : 07/04/2017
Date de réception préfecture : 07/04/2017

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les dispositions de l'article L 5218-7 ;

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république ;

Vu le décret n°2015-1085 du 28 août 2015 relatif à la création de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;

Vu la lettre de saisine du Président du Conseil de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence en date du 29 novembre 2016 ;

Vu les projets de rapport de présentation et de délibération ainsi transmis ;

Il est exposé que, conformément aux dispositions de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, reprises par l'article L 5218-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, préalablement à leur examen par le Conseil de la Métropole, le Conseil de Territoire est saisi pour avis des rapports de présentation et des projets de délibération satisfaisant aux deux conditions exposées :

- leur exécution est spécifiquement prévue, en tout ou partie, dans les limites du territoire ;
- ils concernent les affaires portant sur le développement économique, social et culturel, l'aménagement de l'espace métropolitain et la politique locale de l'habitat.

Pour ce faire, le Conseil de Territoire émet un avis dans le délai fixé par le Président du Conseil de la Métropole. Sauf urgence dûment constatée par l'organe délibérant de la Métropole, ce délai ne peut être inférieur à quinze jours, à compter de la saisine du Conseil de Territoire.

A défaut d'avis émis dans ce délai, l'organe délibérant de la Métropole délibère.

Le Conseil de Territoire reçoit communication des pièces relatives aux affaires qui lui sont soumises. L'avis du Conseil de Territoire ou, à défaut, le document prouvant qu'il a été saisi dans les délais est joint au projet de délibération et est annexé à la délibération de l'organe délibérant de la Métropole.

En application, le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, Jean-Claude GAUDIN, par courrier en date du 29 novembre 2016, a donc transmis la liste des rapports inscrits à l'ordre du jour du Conseil de la Métropole en date du 15 décembre et a fixé le délai de consultation à 15 jours.

Le Conseil de Territoire des communes d'Alleins, Aurons, Berre l'Etang, Charleval, Eyguières, La Barben, La Fare les Oliviers, Lamanon, Lançon-Provence, Mallemort, Pélissanne, Rognac, Saint-Chamas, Salon-de-Provence, Sénas, Velaux et Vernègues, est donc invité à émettre un avis favorable sur le projet de rapport intitulé «Budget Annexe du Service Public d'Assainissement du Territoire du Pays Salonais - Adoption de la décision modificative n°1 de l'exercice 2017», tel qu'il est exposé ci-dessous :

« Dans le cadre des dispositions de l'instruction comptable M 49, la décision modificative a pour vocation de réajuster, en cours d'exercice, les prévisions et / ou les affectations budgétaires, sans remettre en cause les équilibres du Budget.

Cette première décision modificative a pour objet l'inscription de crédits permettant de constater le remboursement d'avances consenties aux entreprises dans le cadre de marchés de travaux. Les crédits nécessaires à ces remboursements sont conditionnés par l'avancement réel des travaux rendant difficile une inscription exacte dès le stade de la préparation budgétaire.

Il s'agit d'écritures d'ordres qui s'équilibrent en dépenses et en recettes au chapitre 041 « Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'Investissement ».

Le Décision Modificative n°1 du Budget Annexe du Service Public Pays Salonais s'équilibre de la façon suivante :

recettes au chapitre 041
Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170327-48-17-DE
Date de télétransmission : 07/04/2017
Date de réception préfecture : 07/04/2017
d'Assainissement 2017 du

	Charges	Produits
• Section d'Investissement	18 000.00	18 000.00
• Section d'Exploitation	0.00	0.00

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La lettre de saisine du Président de la Métropole ;
- L'avis formulé par le Conseil de Territoire du Pays Salonais du 27 mars 2017 ;

Qu'il le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

Article unique :

Est approuvée la Décision Modificative 2017 n°1, du Budget Annexe du Service Public d'Assainissement du Territoire du Pays Salonais, telle que proposée ci-dessus. »

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire des communes d'Alleins, Aurons, Berre-l'Etang, Charleval, Eyguières, La Barben, La Fare-les-Oliviers, Lamanon, Lançon-Provence, Mallemort, Péliganne, Rognac, Saint-Chamas, Salon-de-Provence, Sénas, Velaux, Vernègues, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **EMET un avis favorable sur le rapport du Conseil de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence intitulé «Budget Annexe du Service Public d'Assainissement du Territoire du Pays Salonais - Adoption de la décision modificative n°1 de l'exercice 2017».**

- **AUTORISE le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer tout acte et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.**

- **PRECISE que la présente délibération sera notifiée au Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence.**

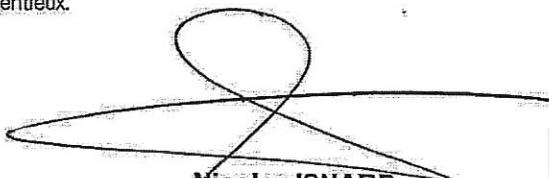
Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME

Au registre suivent les signatures des présents.

Le présent acte sera exécutoire de plein droit dès publication et réception en Préfecture en application de la loi n°82-213 du 2 mars 1982, article 2 et de la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982.

Il pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (24 rue Bréteuil 13006 Marseille) dans un délai franc de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours administratif peut être exercé auprès du Président du Conseil de Territoire dans le même délai, celui-ci prolonge en ce cas le délai de recours contentieux.


Nicolas ISNARD,
Président du Conseil de Territoire

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170327-48-17-DE
Date de télétransmission : 07/04/2017
Date de réception préfecture : 07/04/2017

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170327-48-17-DE
Date de télétransmission : 07/04/2017
Date de réception préfecture : 07/04/2017